

**COMITE DE PILOTAGE
SECRETARIAT TECHNIQUE**

**4^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue à Lomé le jeudi 7 avril 2011
dans la Grande salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Énergie**

Compte rendu

Le Comité de pilotage s'est réuni le jeudi 07 avril 2011, en sa 4^{ème} réunion ordinaire, dans la grande salle de réunion du Ministère des Mines et de l'Énergie. La réunion a débuté à 09 heures avec la vérification du quorum qui a été atteint (ci-joint en annexe la liste de présence) et le mot introductif du Président du Comité de Pilotage, Monsieur Dammipi NOUPOKOU, Ministre des Mines et de l'Énergie. Prenant à son tour la parole, Monsieur Didier Kokou AGBEMADON, Coordonnateur National de l'ITIE-Togo a présenté au Comité de Pilotage le projet d'ordre du jour en neuf points :

1. examen et adoption du compte rendu de la 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage ;
2. compte-rendu de l'atelier de sensibilisation et de concertation ;
3. compte-rendu des visites des sites miniers ;
4. compte-rendu de la 5^e Conférence Mondiale de l'ITIE à Paris ;
5. organisation de l'Atelier régional de l'ITIE à Lomé du 18 au 20 mai 2011 ;
6. examen et adoption des règlements intérieurs des organes de l'ITIE-Togo ;
7. présentation de l'organigramme du Secrétariat Technique de l'ITIE- Togo ;
8. examen et adoption des termes de références du programme de formation, de la stratégie de communication et de la mission de l'Administrateur Indépendant ;
9. Divers.

Cet ordre du jour a été adopté et les différents points ont été discutés l'un après l'autre.

1. Compte rendu de la 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage

Il a été adopté avec amendements à la suite d'un débat au cours duquel des observations d'ordre général ont été mentionnées. En dehors des observations sur la forme du document, l'essentiel des discussions a porté sur la terminologie à

retenir désormais sur le document devant sanctionner les réunions du Comité de Pilotage (Procès Verbal, Compte Rendu ou Rapport). Finalement la terminologie « compte rendu » a été retenue.

2. Comptes rendus des visites de sites miniers et de l'atelier de sensibilisation et de concertation

Le Coordonnateur National a présenté un résumé de ces comptes rendus et il a été convenu que des observations lui soient adressées sous forme écrite.

3. Compte rendu de la 5^e Conférence Mondiale de l'ITIE à Paris

Ici également, c'est un résumé du compte rendu qui a été présenté par le Coordonnateur National. Ce qui a suscité des interventions des membres du Comité de pilotage, notamment des questions d'éclaircissements quant aux avantages de cette conférence pour l'ITIE-TOGO. En fin de compte, il a été demandé au Coordonnateur de proposer ultérieurement au Comité de Pilotage une note sur les leçons tirées de la Conférence.

4. Organisation de l'Atelier régional de l'ITIE à Lomé du 18 au 20 mai 2011

Le Coordonnateur National a informé les membres du Comité de Pilotage que les organisateurs de cet atelier (le Secrétariat international de l'ITIE et la Banque mondiale) avaient réservé six (06) places pour le Togo en tant que pays d'accueil, à raison de deux (02) par collège, contre 03 places pour chacun des autres pays invités à y participer. Après quelques échanges sur ce point, le Président du Comité de Pilotage a émis le vœu d'envisager la possibilité de négocier la participation de tous les membres du Comité de Pilotage à l'Atelier.

5. Examen et adoption des règlements intérieurs des organes de l'ITIE-TOGO

Les membres du Comité de Pilotage se sont prononcé aussi bien sur la forme que sur le fond du document. De toutes ces interventions, trois préoccupations majeures se sont dégagées :

- Dans quelles conditions un membre du Comité de Pilotage peut-il être changé en cours de mandat ? A cette question, il a été suggéré que tant qu'une personne appartient à son organisation de base, il doit faire un minimum de temps au Comité de Pilotage ;
- Est-ce que les membres des organisations de Presse, notamment ceux de la Presse publique peuvent être membres de la Société Civile ? Suite aux discussions, il ressort qu'il n'y a que trois collèges au sein du Comité de

Pilotage de l'ITIE (Administration Publique, Industries Extractives et Société Civile). De ces trois collèges, le rôle de la Presse ne saurait valablement s'exprimer qu'au sein de la Société Civile en termes de couverture médiatique, de sensibilisation de la population et de promotion de la culture de la transparence dans le pays. En tout état de cause, la frontière de la Société Civile n'est pas une cloison étanche et même le livre source de l'ITIE cite la Presse comme faisant partie de la Société Civile.

- Le Comité de Pilotage es-t-il habilité à adopter le règlement intérieur devant régir le Conseil National de Supervision. La réponse est bien sûr non. Il a donc été décidé que le projet de règlement intérieur du CNS, après examen au Comité de pilotage, soit adopté par le CNS.

Une commission de trois membres a été constituée pour finaliser le document de Règlement Intérieur qui sera présenté au Comité de Pilotage.

La commission est composée de :

- Monsieur Mensah TODZRO pour la Société Civile ;
- Honorable Dago YABRE pour l'Administration Publique ;
- Monsieur Bikiliniwé EKPAO pour les Industries Extractives.

Le Règlement Intérieur du Comité de pilotage, sous réserve de la prise en compte des amendements, a été adopté. Le projet de règlement intérieur du Conseil national de supervision a également fait l'objet d'examen. Il sera présenté au CNS pour adoption.

En dehors de l'examen du règlement intérieur des organes, les discussions se sont poursuivies sur la possibilité de créer des groupes de travail au sein du Comité de pilotage.

6. Adoption de l'organigramme du Secrétariat Technique de l'ITIE-TOGO

Le Coordonnateur National a présenté l'organigramme du Secrétariat Technique de l'ITIE-Togo qui comprend six (06) postes à savoir : un responsable de la "cellule collecte et traitement des données", un responsable de la "cellule Administration et renforcement des capacités", un responsable de la "cellule Information et communication", un Secrétaire, un Juriste et un Comptable. Une description des responsabilités et des profils des candidats figure dans le document présenté aux membres du Comité de pilotage. En plus de ces postes, l'organigramme prévoit la création des points focaux de l'ITIE dans les régions économiques du pays.

A la suite de cet exposé, le Président du Comité de Pilotage a proposé à l'intention des membres du Comité de Pilotage deux modes de recrutement des agents : soit le détachement du personnel de l'Administration publique, soit le recours à un appel public à candidature.

Après l'intervention des uns et des autres, l'organigramme a été approuvé mais l'idée de créer les points focaux est mise en attente. Les avantages et les inconvénients des deux modes de recrutement ont été également examinés et le Comité de pilotage a retenu l'option du détachement du personnel de l'Administration Publique, ne serait-ce que pour les deux premières années de mise en œuvre de l'ITIE-TOGO. Ceci pour des raisons de contraintes budgétaires et de temps.

7. Examen et adoption des termes de références

Le Comité de Pilotage a examiné et échangé sur les différents termes de références soumis à son appréciation (programme de formation, stratégie de communication, mission de l'Administrateur Indépendant). Cependant, les débats n'ont pas pu évoluer et devront se poursuivre ultérieurement, notamment en ce qui concerne les modules de formation, les groupes cibles et les modalités de recrutement de l'Administrateur indépendant.

8. Divers

Les débats ont porté sur une proposition relative à une journée nationale de la transparence au Togo, la question de remplacement des représentants d'ASSIPTO et de la BB/EAU VITALE et sur le problème de la société MM MINING.

Concernant le premier point des divers, le Coordonnateur national a présenté au Comité de Pilotage l'idée d'instituer une journée nationale de la transparence au Togo à la date anniversaire de l'admission du Togo comme pays candidat de l'ITIE : 19 octobre de chaque année. Le Comité de Pilotage a trouvé l'idée bonne et a demandé au Coordonnateur national d'approfondir la réflexion pour une meilleure conception du projet.

Abordant le second point des divers, le Président du Comité de Pilotage a dans un premier temps porté à la connaissance des membres deux correspondances qui lui ont été adressées par l'ASSIPTO (Association de Sinistrés des Phosphates du Togo). La première lettre a été écrite par le Président de cette association et vise le remplacement de Monsieur Koffi MONDE par un autre membre de

l'Association au sein du Comité de Pilotage. Le deuxième courrier émane du Collectif des Présidents des bureaux locaux de l'ASSIPTO et conteste la démarche solitaire du Président de l'Association. Dans ces conditions et après les débats, il a été décidé que le Président du Comité de Pilotage écrive au Président de l'ASSIPTO pour lui demander, avec délai, que son association désigne de manière consensuelle son représentant, faute de quoi l'ASSIPTO sera remplacée par une autre association.

Dans un deuxième temps, le Président a informé les membres du Comité de Pilotage de la désignation de Mme TSAKADI Ayawa par la Brasserie du Bénin/Eau Vitale en remplacement de Monsieur Seth FIAWOO en mission à l'étranger. Le Comité de pilotage a pris acte de cette désignation.

Au titre du troisième et dernier point des divers, le Président du Comité de Pilotage a relaté le climat de malaise qui prévaut actuellement à Bandjéli autour des activités d'extraction de fer par la société MM MINING. Face à cette situation préoccupante, le Ministre des Mines et de l'Energie qui s'est rendu sur les lieux pour s'enquérir du problème, a fixé un rendez-vous au Directeur Général de la société sur le 11 avril 2011 afin de faire le point de la situation de façon générale. La réunion a pris fin aux environs de 12 heures.

Adopté à Lomé, le 18 août 2011

Le Coordonnateur National



Didier Kokou AGBEMADON

Le Président



Dammipi NOUPOKOU

Ministre des Mines et de l'Energie